

# PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE GESTION GLOBALE DE LA PLAINE AVAL DU COULON

MODALITES DE CONCERTATION ENVISAGEES AVEC  
LE PUBLIC



mai 2021



## MESURES DE CONCERTATION ENVISAGEES AVEC LE PUBLIC

Le Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon, maître d'ouvrage agissant sous délégation de compétence de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, a démarré en 2011 la conception du Programme d'aménagement de la plaine aval du Coulon. Ce Programme a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation avec les élus des communes concernées (Robion, Cavaillon, Caumont sur Durance, Isle sur la Sorgue, Le Thor, Lagnes) ainsi que de présentations en réunions publiques. Il a fait l'objet d'une première enquête publique, à la suite de laquelle seule la tranche de travaux n°3 a été autorisée par le Préfet en 2015. Le projet a été déclaré d'utilité publique en janvier 2016.

Suite à cette enquête publique, le SIRCC a réalisé les travaux d'aménagement du Coulon au droit du quartier des Ratacans et au niveau du Mur d'Androuin à Robion. Il a également engagé l'ensemble des études prévues dans son PAPI (Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations) et répondu aux demandes du Préfet. Ce programme répond à des autorisations administratives exigeantes et les travaux proposés doivent respecter les règles de l'art.

Mandaté par les acteurs locaux, le Syndicat propose aujourd'hui un programme d'aménagement robuste et optimisé, notamment sur le fonctionnement des surverses de sécurité qui se mettent en route à partir de 290 m<sup>3</sup>/s, par la mise en place de digues en recul et la création d'une vaste zone d'étalement des eaux en amont de la voie ferrée et par la mise en œuvre d'un protocole d'indemnisation des terres agricoles au droit des parcelles sur-inondées.

Ce programme est ambitieux et vise la réduction du risque sur la plaine de Cavaillon ; néanmoins les aménagements ne doivent pas être considérés comme définitifs car la rivière reprend toujours ses droits. Aussi les ouvrages doivent être constamment entretenus et surveillés ; c'est pourquoi le Syndicat, gestionnaire de 22 km de digues réalise tout un panel d'opérations sur l'ensemble de son bassin : les travaux d'entretien de la végétation et de restauration du lit, les travaux post-crue, les visites techniques des digues, les rapports de surveillance, la mise en place de dispositif de surveillance en crue (station hydrométrique de Robion). Les réserves communales de Cavaillon et Robion appuient le Syndicat sur la surveillance du cours d'eau.


Conformément aux modalités librement fixées par l'article L. 121-17 du code de l'environnement, le SIRCC souhaite consulter le public, en respectant les conditions sanitaires en vigueur. Cette concertation est envisagée à partir du mois de Mai 2021. Conformément aux dispositions des articles L. 121-16 et R.121-19 du même code, le Syndicat publiera au plus tard quinze jours avant l'organisation de la concertation préalable, un avis précisant notamment la durée et les modalités de cette concertation. Le projet sera disponible pendant toute la durée de la concertation préalable sur le site internet du Syndicat. Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- Par voie électronique : [sircc.concertation@gmail.com](mailto:sircc.concertation@gmail.com)
- Par voie postale à l'adresse du SIRCC, en vue de leur publication sur le site internet.
- Le public pourra également demander toute information complémentaire sur le site internet ou par voie postale.
- Dans la mesure du possible, deux réunions publiques seront organisées, sous réserve des

mesures sanitaires en vigueur le 02/06/2021 à Cavailon et le 03/06/2021 à Robion. Les lieux et heures seront précisés sur le site internet du syndicat.

Conformément à l'article L. 121-16 du code de l'environnement, le SIRCC établira un bilan de la concertation. Ce bilan sera rendu public. Le Syndicat indiquera les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

### **Maître d'ouvrage**

Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon  
60 place Jean Jaurès  
84 400 APT  
[www.sircc.fr](http://www.sircc.fr) / [sircc.concertation@gmail.com](mailto:sircc.concertation@gmail.com) / 

### **Partenaires financiers du Programme d'Aménagement**

